

Direction des Actions Culturelles
Service des Actions Culturelles
AL/MA/LC

N°68/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'association Beautifuldays Country Line Dance d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel, le 4 mars 2023.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant le souhait de la Ville d'accompagner les associations locales et les partenaires institutionnels dans l'organisation de leur événement par la mise à disposition de la salle Jacques Brel, une fois par an à titre gracieux,

Considérant la demande de l'association Beautifuldays Country Line Dance pour l'organisation d'un bal country qui se déroulera le samedi 4 mars 2023,

Considérant le calendrier des manifestations et la possibilité d'y inscrire ladite manifestation compte tenu de la disponibilité de la salle Jacques Brel.

DECIDE

- **De signer** avec l'association Beautifuldays Country Line Dance, sise au 14 Villa des Lauriers Roses 95500 Gonesse, la convention jointe à la présente décision.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 24 février 2023.

Pour le Maire et par délégation
La Maire Adjointe déléguée à l'Education
et à la Réussite Scolaire,



Malika CAUMONT



Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **02 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **02 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Pour le Maire et par délégation
Benoît TAILLER
Directeur Général Adjoint des Services

Vincent BRYCHE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association Beautifuldays Country Line Dance d'une

Objet de l'acte : convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel, le 4 mars
2023.

.....
Date de décision: 24/02/2023

Date de réception de l'accusé 02/03/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023DECISION68

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230224-2023DECISION68-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 68.pdf (99_AI-095-219502770-20230224-2023DECISION68-
AI-1-1_1.pdf)